

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 24 mars 2016

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. BORDAT

Convocation envoyée le 17 mars 2016

Publié le 25 mars 2016

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 64

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 13

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	Mme Françoise TENENBAUM	M. François NOWOTNY
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Thierry FALCONNET	Mme Hélène ROY	Mme Florence LUCISANO
M. Patrick CHAPUIS	M. Georges MAGLICA	M. Jean DUBUET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Chantal TROUWBORST	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. Rémi DETANG	M. Joël MEKHANTAR	Mme Céline TONOT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Philippe MOREL
M. José ALMEIDA	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	M. Jean-Yves PIAN	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. François DESEILLE	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Colette POPARD	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Louis DUMONT
M. Michel JULIEN	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Dominique SARTOR
M. Frédéric FAVERJON	Mme Catherine VANDRIESSE	Mme Lydie CHAMPION
M. Didier MARTIN	M. François HELIE	M. Damien THIEULEUX
M. Dominique GRIMPRET	Mme Chantal OUTHIER	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Michel ROTGER	M. Emmanuel BICHOT	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Gilbert MENUET
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Hervé BRUYERE	Mme Noëlle CABBILLARD
M. André GERVAIS	Mme Sandrine RICHARD	M. Cyril GAUCHER
M. Benoît BORDAT	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Adrien GUENE.
M. Patrick MOREAU	M. Louis LEGRAND	
Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA	

### *Membres absents :*

M. Gaston FOUCHERES	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à Mme Colette POPARD
Mme Anne PERRIN-LOUVRIER	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Christine MARTIN
	Mme Danielle JUBAN pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
	Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à M. Georges MAGLICA
	M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Chantal OUTHIER
	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
	M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à M. Didier MARTIN
	Mme Louise BORSATO-MARIN pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET.

---

**OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**

**Subvention 2016 à la ligue de l'enseignement au titre de l'Ecole de la 2ème Chance**

La Ligue de l'Enseignement, en partenariat avec l'AFPA, porte depuis 2011 le projet d'Ecole de la Deuxième Chance sur le territoire du Département de la Côte d'Or qui a obtenu en 2013 et pour 4 ans le label des Ecoles de la Deuxième Chance.

Ce dispositif, en direction des publics âgés de 18 à 30 ans, propose :

- l'alternance avec un double objectif : privilégier les savoirs de base et permettre la découverte du monde de l'entreprise ;
- une méthode qui favorise l'accompagnement individualisé ;
- une rémunération pour les jeunes, lors de leur scolarité, au titre de la formation professionnelle.

D'autre part, ce dispositif se positionne de manière complémentaire à l'offre de service en faveur de l'insertion, de l'emploi et de la formation professionnelle sur le Grand Dijon, dans la mesure où il s'agit d'accompagner des jeunes de 18-30 ans sortis du système scolaire et non touchés par les dispositifs de droit commun. En ce sens, l'Ecole de la Deuxième Chance s'inscrit bien en amont de structures et opérateurs comme la Mission Locale, la MDEF (au titre du Plie) ou Pôle Emploi.

Pour rappel, en 2015, les résultats atteints par le dispositif ont permis :

- l'accompagnement de 134 jeunes (42 stagiaires déjà intégrés au 1er janvier 2014 et 92 nouvelles entrées au cours de l'année) dont 87 % sont issus de l'agglomération ;
- 62 % de sorties positives en comptant les CDI, les CDD de courte durée, les missions intérim, les entrées en formation et les reprises d'études ;

Dans ce cadre, le projet 2016 de l'Ecole de la Deuxième Chance vise :

- un accompagnement de 134 jeunes dont 30 % seront issus des 5 quartiers Politique de la Ville et les territoires dits de veille active de l'agglomération dijonnaise ;
- un travail en trois temps avec une première phase d'intégration de sept semaines, puis un phase professionnelle (émergence du parcours individuel et du projet professionnel) et une phase insertion (alternance entre des périodes en entreprise et des périodes de cours) ;
- un parcours maximal de 1 212 heures, dont la moitié en entreprise sur le principe d'alternance ;
- un accompagnement individuel via un référent par stagiaire ;
- un travail partenarial via la mobilisation des acteurs ressources du territoire en charge de l'emploi et de l'insertion comme Pôle Emploi et la Mission Locale, mais aussi ceux œuvrant auprès des entreprises.

Dans ce cadre, pour 2016, l'Ecole de la Deuxième Chance portée par la Ligue de l'Enseignement bénéficiera d'un budget de 534 500 € (hors frais de rémunération des publics) via les concours :

- du Conseil Régional (hors frais de rémunération des stagiaires) : ..... 110 000 € ;
- du FSE : ..... 206 000 € ;
- du CGET : ..... 20 000 € ;
- de la DIRECCTE : ..... 135 000 € ;
- du Conseil Départemental..... 10 000 € ;
- du Grand Dijon : ..... 15 000 € ;
- des communes (Chenôve, Chevigny Saint Sauveur, Dijon, Longvic et Quetigny) : 13 000 € ;

Dans le cadre de cette démarche, l'objectif sera, sur la base du travail engagé depuis 2011 de :

- renforcer le pourcentage de jeunes pris en charge par le dispositif et qui sont issus des quartiers Politique de la Ville, en veillant à ce que tous les quartiers bénéficient du dispositif ;
- bien veiller à recruter en priorité des jeunes éloignés de l'emploi avec un niveau V, Vbis et VI ;
- encourager la mixité ;
- renforcer le travail en direction des entreprises, et ce, en prenant appui auprès des dispositifs existants ;
- renforcer l'élargissement de la liste des prescripteurs du projet ;
- consolider l'accès à l'emploi ;
- préciser le cadre de suivi et d'évaluation du dispositif.

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'approuver** la convention jointe à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la subvention 2016 de 15 000 € à la Ligue de l'Enseignement ;
- **de prélever** les sommes sur le budget 2016.

SCRUTIN : POUR : 77  
CONTRE : 0

*DONT 13 PROCURATIONS*

ABSTENTION : 0  
NE SE PRONONCE PAS : 0